



Programme de recommandations virement de fonds mondial CIBC^{MC} Modalités

Admissibilité :

1. L'offre de recommandation (l'« Offre ») s'adresse à tout client de la Banque CIBC qui s'est inscrit au service Virement de fonds mondial CIBC (la « Personne qui fait la recommandation ») et qui recommande un ami ou un membre de sa famille (l'« Ami ») à la Banque CIBC pour effectuer un Virement de fonds mondial CIBC (le « Virement ») pour la première fois. L'Offre ne s'adresse qu'aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident.

Exigences de l'Offre :

2. Sous réserve des restrictions énoncées dans les présentes modalités, une prime de recommandation en espèces dont le montant est précisé ici (la « Prime ») sera versée à la Personne qui fait la recommandation ainsi qu'à l'ami pour autant que les conditions suivantes soient remplies :
 - a) La Personne qui fait la recommandation utilise le lien de référence pour le Virement dans CIBC en direct pour envoyer l'Offre par courriel à l'Ami (aucune Prime ne sera versée si l'Ami est recommandé d'une autre manière).
 - b) L'Ami se connecte à CIBC en direct, clique sur le lien de recommandation et envoie son premier Virement d'au moins 100 \$ CA (ou l'équivalent en devises) à partir d'un compte bancaire personnel ou d'un compte de marge de crédit CIBC (le « Compte ») détenu à son nom dans les 30 jours suivant la réception du courriel de recommandation.

Paiement de la Prime :

3. Les Primes seront versées sur le Compte bancaire personnel de la Personne qui fait la recommandation et sur celui de l'Ami dans les 30 jours ouvrables suivant le premier Virement de l'Ami. Si plusieurs Comptes sont établis au nom de la Personne qui fait la recommandation ou de l'Ami, la Banque CIBC choisira le Compte à créditer.
4. Si la Personne qui fait la recommandation ou l'Ami n'a pas de Compte de dépôt personnel, il devra en ouvrir un pour que la Banque CIBC puisse déposer la Prime. Les Primes ne seront payées que si le Compte de dépôt personnel est ouvert au moment du paiement et ne seront payées d'aucune autre manière.

Conditions :

5. Chaque Personne qui fait la recommandation est limitée à i) cinquante (50) Primes par période de douze (12) mois et à ii) deux cent cinquante (250) Primes à vie, sauf si la Banque CIBC renonce par écrit à la présente condition, à son entière discrétion.
6. Limite d'une (1) Prime payée à la Personne qui fait la recommandation par Ami et d'une (1) Prime payée à l'Ami, quel que soit le nombre de Comptes au nom de l'Ami. L'Ami ne doit jamais avoir envoyé de Virement auparavant. Sauf indication contraire, l'Offre ne peut être combinée à aucune autre offre ou remise.
7. La Personne qui fait la recommandation accepte de ne communiquer son lien de référence qu'aux personnes avec lesquelles il entretient une relation personnelle ou familiale.
8. La Personne qui fait la recommandation convient de s'abstenir de déclarer qu'elle agit au nom de la Banque CIBC ou qu'elle est un employé, un mandataire, un intermédiaire ou un représentant de la Banque CIBC, sauf s'il s'agit d'un influenceur ou d'un ambassadeur rémunéré de la Banque CIBC, et seulement dans la mesure autorisée par l'entente d'influenceur ou d'ambassadeur pertinente. La Personne qui fait la

recommandation convient de ne pas utiliser de publicité payée ou un service de quelque nature que ce soit pour annoncer, promouvoir ou partager son courriel à des fins de recommandation sans l'approbation expresse préalable de la Banque CIBC. L'Offre ne peut être utilisée qu'à des fins personnelles et non commerciales.

9. La Prime est incessible et non transférable et doit être acceptée telle quelle. Aucune substitution de Prime ne sera permise. La personne qui reçoit la Prime assume seule les incidences fiscales associées à la réception de la Prime.
10. Les Virements sont assujettis aux limites autorisées sur les Comptes et des frais bancaires peuvent s'appliquer.
11. La Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, de suspendre, d'exclure, de limiter ou de révoquer la présente Offre pour toute personne dont elle estime qu'elle manipule le processus de l'Offre, qu'elle en profite indûment ou qu'elle en menace l'intégrité.
12. En outre, la Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre la présente Offre, ou d'en modifier les modalités (les « modalités ») de quelque façon que ce soit, sans préavis ni obligation, et pour quelque raison que ce soit. En continuant de vous prévaloir de l'Offre, vous acceptez les modalités telles qu'elles existent à ce moment-là.
13. En participant à la présente Offre, vous acceptez d'être lié par les présentes modalités et consentez à ce que la Banque CIBC, ses mandataires ou ses représentants recueillent, utilisent et communiquent les renseignements personnels que vous aurez soumis dans le cadre de votre participation à la présente Offre aux fins de l'administration de celle-ci, conformément à la politique de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC intitulée Protection des renseignements personnels (accessible à <https://www.cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html>).
14. Veuillez consulter le site <https://www.cibc.com/fr/personal-banking/ways-to-bank/how-to/global-money-transfer.html> pour vous renseigner sur les mises à jour des modalités.